

CFA- BTP de Saint André : CENTRE DE FORMATION



QUALI'PV BAT RÉUNION

*Electriciens, professionnels du Photovoltaïque,
faites reconnaître vos compétences par une formation
« Générateur PV raccordé au réseau - module intégration au bâti »*

Public : Chefs d'entreprise, salariés d'entreprise, commerciaux en Panneaux Photovoltaïque, demandeurs d'emplois

Pré-requis : Le stagiaire a une formation de base en travaux de couverture/étanchéité, et maîtrise les conditions et la prévention des risques liés aux travaux en hauteur.

Objectifs : Permettre aux participants d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires au montage en toiture d'un système solaire photovoltaïque raccordé au réseau, et être capable de :

- connaître les dangers électriques particuliers au photovoltaïque
- réaliser l'installation dans les règles de l'art
- Réussir l'intégration des panneaux PV dans le bâti

Durée : 2 journées soit 14 heures, dont une demie-journée consacrée aux travaux pratiques.

Sessions Du 02 au 03 Décembre 2013

Validation : A l'issue de cette formation, le stagiaire devra réussir le questionnaire à choix multiples (QCM) de validation des connaissances acquises.
« Attestation de Réussite » (note minimum de 25/30)
L'obtention de cette attestation permettra de compléter un dossier de demande de qualification.

En partenariat avec :

THÉORIE :

- Présentation de Qualit'ENR
- Marché du Photovoltaïque
- Le gisement solaire
- Composants et systèmes PV
- Implantation au bâtiment
- Protection des biens et des personnes
- Procédure d'installation
- Aspects commerciaux et administratifs

Contenu :

PRATIQUE :

1 Sécurité et Travail en toiture

- Techniques de sécurité, d'accès et de travail en toiture
- Sécurité électrique, rappels sur les dangers de l'électricité

2 Pose de modules PV en intégration toiture :

- Pose des modules, structures et dispositifs d'étanchéité
- Contrôle, montage et câblage des modules PV
- Mise en service de l'installation

1000,00 € - Possibilité de financement :

Coût :

- pour les artisans : possibilité de se faire rembourser par le FAFCEA (dossier de demande individuelle à faire)
- pour les salariés : par l'OPCA de votre branche.

L'URMA- Chambre de Métiers & de l'Artisanat

Centre de Formation Est

Rue Comorapoullé- BP 38 - 97440 Saint André

Tél. : 0262 46 62 00 - Fax : 0262 46 49 49

Contacts :

laeticia.diacre@cm-reunion.fr

SIRET : 189 740 111 000 19

APE : 911 A

DRTEFP : 98 97 0229 897

Déclaration d'existence : 974 0 987 E

Merci de nous retourner ce document
avec la mention « Bon pour accord »
+ signature + cachet de l'entreprise



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
de Région

île de

La Réunion

